

Montréal, 28 octobre 1884.

Cher Monsieur le Juge,

Selon le désir que vous m'exprimiez ce matin, je vous envoie la commission ou plutôt l'installation d'Antoine Girouard, mon trisaïeul et quelques notes dont vous disposerez comme vous l'entendrez.

L'Edit de création de la juridiction Royale de Montréal de mars 1693, enregistré au Conseil le 8 octobre 1696 pourvoyait à la nomination d'un juge, un greffier, quatre huissiers royaux, quatre notaires royaux, et quatre procureurs postulants.

Le nombre des huissiers resta le même jusqu'à 1755 où il fut, je crois, augmenté d'un nommé Houillier, qui avait beaucoup de vogue lors de la cession et quelques années avant. Mon ancêtre a exercé comme huissier de 1723 à 1735, ayant pour confrères Dudevoir, Le Pailleur et Dubreuil. David était greffier de la cour. Adhémar, Le Pailleur, Hodiesue et Foucher en étaient les notaires, Raimbault le juge ou lieutenant civil et criminel. Bégon, Dupuy et Hocquart étaient intendants de son temps.

Il agissait en même temps comme " praticien " avec ses confrères et les notaires royaux, et après 1735, il paraît s'être contenté de comparaître dans quelques cas comme conseil. Il est mort à Montréal le 5 juin 1767 après avoir passé quelques années en France, probablement de 1751 à 1756, seul et sans être accompagné de sa famille. En 1725, 1726 et 1727, M. Girouard paraît avoir eu la plus forte clientèle de Montréal. Vous savez, sans doute, qu'à cette époque les huissiers avaient un autre rôle qu'aujourd'hui ; ils faisaient les décrets et en cela remplissaient les fonctions de shérifs ; ils faisaient aussi les sommations des tribunaux que font aujourd'hui les greffiers. Enfin ils faisaient les protêts que